

110^{ème} anniversaire de la loi de 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat Circulaire du 28 octobre 2015

L'Etat « assure la **liberté de conscience** » et « garantit le **libre exercice des cultes** sous les seules restrictions édictées [...] dans **l'intérêt de l'ordre public** ». La loi du 09 décembre 1905 enracine la laïcité dans la laïcité dans les institutions.

La communauté éducative est invitée en cette journée du 9 décembre à donner un écho particulier à cette mission, en organisant la tenue de **débats** ou de **conférences** ou en prenant toutes initiatives pédagogiques susceptibles de mobiliser la réflexion des élèves. Les **initiatives** menées avec les **élèves**, **l'implication et la participation des parents** seront vivement recherchés.

La **Charte de la laïcité** reste le support privilégié d'une pédagogie de la laïcité et de l'appropriation de son sens par l'ensemble des membres de la communauté éducative, personnels, élèves, parents.

Citoyenneté, égalité, lutte contre les discriminations, rejet des violences, liberté d'expression, respect du pluralisme des convictions, neutralité des personnels dans l'exercice de leur fonction :::> thématiques mises à contribution pour rappeler que la laïcité garantit le **vivre ensemble** en permettant de concilier la liberté de chacun et la concorde sociale.

Le **livret de la laïcité** (Grande Mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République) donne des pistes pour faire vivre une pédagogie de la laïcité.

Le **référent laïcité** est à la disposition des équipes pour faire de cette journée une grande journée de mobilisation ainsi que l'ensemble des partenaires de l'Ecole (association, réserve citoyenne) pour la transmission des valeurs de la République.